

Une aide qui finance jusqu'à la moitié de mes vacances* ?

DÉPART
18:25

PAR CHÈQUE-VACANCES



Avec Départ 18:25, ne rêvez plus... partez !

- ✓ À la mer ! À la montagne ! En ville !
- ✓ Toute l'année !

- ✓ En France ou en Europe !
- ✓ En solo, en couple ou entre amis !



Découvrez le programme d'aide au départ en vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans
développé par l'ANCV avec le soutien du ministère en charge du tourisme

Rendez-vous sur : depart1825.com

*Dans la limite de 150 € d'aide et 50 € minimum à votre charge (après déduction de l'aide).
Voir conditions sur depart1825.com



Avec le soutien du Ministère en
charge du tourisme



Réservez vos vacances parmi un large choix de séjours et bénéficiez d'une aide de 150€

C'est quoi ? Départ 18:25 propose toute l'année un large choix de séjours adaptés à vos envies et à votre budget !

En plus des tarifs avantageux proposés sur le site depart1825.com, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'ANCV. Elle finance jusqu'à 50 % du coût de votre séjour, dans la limite de 150€ par personne et par an. Elle est directement déduite du prix à payer, avec 50€ minimum restant à votre charge.

Pour qui ? Tout jeune résidant en France et âgé de 18 à 25 ans à la date du départ peut réserver un séjour.

L'aide financière est attribuée sous condition de ressources ou de statut :

Ressources

OU

Statut

Attester d'un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 280€/an pour 1 part fiscale (dans votre avis d'imposition ou celui de votre foyer)



Être soit :

- Étudiant boursier
- En contrat d'apprentissage ou d'alternance
- En contrat aidé
- Inscrit dans une école de la deuxième chance
- Volontaire en service civique
- Bénéficiaire de la Garantie Jeunes
- Suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance

Pour en savoir plus et réserver, rendez-vous sur :

depart1825.com

Vous représentez ou êtes en contact avec un BDE, une association, une structure sociale ou de jeunesse, une collectivité locale... Ces structures peuvent se faire accompagner pour l'organisation d'un séjour groupe à la carte. Les jeunes éligibles bénéficieront de l'aide financière de l'ANCV.



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex

www.ancv.com ou 0 969 320 616

Service gratuit
à partir d'appel

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442
Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX